

R/TP 3P

JULES GUÉRIN

Délégué général

DE LA

LIGUE ANTISÉMITIQUE

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

TH. TOURNEUX

PARIS

1898



Bibliothèque Maison de l'Orient



129525



JULES GUÉRIN

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

DE LA

LIGUE ANTISÉMITIQUE



Ces pages sont écrites de bonne foi.

Elles s'adressent aux braves gens qui se sont laissés duper par l'un de ces tristes individus prétendant aujourd'hui régenter l'opinion et représenter la France. Nous voulons parler de Jules Guérin, délégué général de la ligue antisémite.

Nous ne pouvons, sans être un peu complices, laisser parader plus longtemps ce personnage. Il est temps de le dépouiller des oripeaux de fantaisie dont il s'est affublé pour faire de nouvelles dupes et, pour cela, il suffit d'une notice courte et claire.

Nous voulons toutefois, au début de cet écrit qui, même en se bornant à l'exposé des faits, aura fatalement l'allure d'un pamphlet violent, protester de notre respect pour les convaincus et les sincères.

C'eut été notre désir de nous borner à discuter, mais il faut ici davantage. Il faut éclairer les gens honnêtes et de bonne foi qui ont pu se laisser abuser par l'audace de celui qui a la prétention de parler au nom des honnêtes gens.

Notre but sera d'ailleurs plus clairement indiqué et plus complètement atteint quand, après avoir admis dans une certaine mesure la légitimité de l'antisémitisme au point de vue général d'une réaction contre la domination de l'Or, nous demanderons que ceux qui luttent en son nom aient au moins les mains propres.

Nous espérons que beaucoup, après avoir lu, se rendront à l'évidence et répudieront tout accord avec cet homme dont les méfaits ne sont plus à compter.

Jules Guérin vient de fonder un journal hebdomadaire, où il déverse à pleines colonnes de basses injures assaisonnées de menaces non équivoques sur ceux qu'il a détroussés, nous voulons dire sur ceux-là surtout.

Ces injures sont toujours les mêmes, on est sûr de les retrouver chaque fois qu'il prend la plume.

Nous serons moins éloquents, mais plus précis.

Il suffira de tracer à larges traits la biographie du Délégué

général de la ligue antisémite de France, à larges traits car sa psychologie est rudimentaire, mais en mettant les points sur les *i*. Nous n'avancerons rien qui ne soit absolument exact et nous mettons au défi qu'on nous contredise.

I

Les Débuts de Jules Guérin

La Société de Colombes

Jules Napoléon Guérin naquit à Madrid, le 14 septembre 1860, de parents français.

M. Mallet, Directeur de la Société des huiles minérales de Colombes, en considération de M. Guérin père, ancien employé de la famille Mallet, un parfait honnête homme celui-là, fit élever à ses frais Jules Guérin et son frère.

A l'âge de seize ans, Jules entra à la Société de Colombes aux appointements de 250 francs par mois.

Le 29 août 1885, il était nommé Directeur du Personnel et Chef de la Comptabilité, aux appointements de 15.000 francs.

Ceux qui lisent la *Libre Parole* et l'*Anti-Juif* connaissent la mesure de la reconnaissance vouée par Guérin à la famille Mallet.

Depuis plusieurs années tous les articles de Guérin n'ont eu qu'un but : diffamer son bienfaiteur.

Or, voici après le bienfait, l'origine de sa haine :

II

Association Allemande

Condamnation pour Concurrence déloyale

En août 1886, Guérin au courant des affaires et très documenté sur les pétroles, prenait un congé sans autorisation et se rendait à Hambourg, où, patriote comme il sied, il s'abouchait avec deux allemands, Messner et Ackermann.

Les négociations qui duraient depuis quelque temps avaient pour but de fonder un établissement concurrent de la Société de Colombes, ce qui fut fait.

A son retour en France, il fut comme on le pense accueilli plus que froidement par ses chefs. Ceux-ci avaient eu connaissance de l'entreprise projetée en même temps que d'une escroquerie importante commise par Guérin en fraudant l'octroi. Il donna comme réponse sa démission et partit en emportant diverses pièces comptables et la liste des clients.

Ce fut là son début dans les affaires.

Le Tribunal de Commerce auquel il fut déféré le condamna par jugement du 5 janvier 1888 à 5.000 francs de dommages-intérêts pour départ précipité, concurrence déloyale et soustraction de documents commerciaux. Le Tribunal ordonnait en même temps la restitution d'une somme de 1.582 francs due par Guérin à la Société.

Et Guérin s'en alla continuer son commerce avec les deux allemands ses compères. Messner et Ackermann n'avaient que 200.000 francs qui ne durèrent pas longtemps ; Jules Guérin a les dents longues.

Si vous lui parlez de sa première entreprise, il vous dira que ce sont les misérables Juifs qui sont cause de sa ruine..... qu'il faut rallier tous les citoyens pour les combattre..... que la France doit être aux Français.....

Il ne chantait pas alors cette antienne. Il cherchait d'autres bourses à couper : il les trouva.

III

Ruine de l'Association Verdier et Caen

L'association Verdier et Caen eut la déplorable idée de vouloir utiliser ses talents. M. Caen qui s'aperçut le premier quelle en était la nature, se retira ayant constaté les malversations de son nouvel associé. Il se retirait abandonnant ce qu'il avait mis dans l'affaire. M. Verdier resté en nom avec Guérin ne pût obtenir que la situation

s'éclaircisse par une comptabilité en règle et cette situation se liquidait bientôt par un passif de près de 600.000 francs.

Si vous parlez à Guérin de sa seconde entreprise, et de ses associés qui n'ont rien de commun avec les semites, il vous répondra invariablement. — Ce sont les juifs qui m'ont ruiné.

Des précédents exploits, Guérin, dont les dépenses sont toujours folles n'avait gardé que le besoin d'en accomplir d'autres.....

IV

Les puits de Libusza

Par quel heureux hasard, heureux pour Jules Guérin, bien malheureux pour eux, Mme Barthès, MM. Alibert, Gaston Lamieussens et Desmaretz se trouvèrent-ils sur son chemin ?

Ce qui est certain, c'est qu'éblouis par sa faconde et non documentés sur ses antécédents, ils se réunirent pour lui fournir une somme de 120.000 francs.

Cette somme était d'après lui destinée à l'exploitation de puits de pétrole en Galicie, qui n'attendaient que lui pour cracher leur pétrole à pleines barriques, disait-il.

Libusza le vit de temps à autre apparaître, puis le vit repartir, il s'agissait de faire un nouvel appel à la poche de ses confiants actionnaires.

Ceux-là réclamèrent des comptes avant de rien verser à nouveau.

Les 120.000 francs avaient été dévorés, au dire de Guérin, par des travaux préparatoires, par la lutte fiévreuse qu'il avait eu à subir contre les Juifs, mais il donnerait ses comptes au retour.

Les actionnaires de la C^e de Libusza ne comprirent pas ou comprirent mal.

V

Incendie. — Destruction des Livres

Acculé à ses derniers retranchements, Guérin consentit à montrer ses livres. Un rendez-vous fut pris pour l'examen des pièces comptables et fixé au 31 décembre 1888.

Fatale coïncidence : le 30 Décembre au soir un incendie éclate dans les bureaux de la C^e, 3, Cité Trévisse et sa flamme intelligente épargne le mobilier et les accessoires, mais dévore les livres comptables, ces terribles livres qu'il eut fallu montrer.

On pût constater à l'expertise que les chaises avaient été défoncées pour qu'elles puissent s'enflammer facilement.

L'Inspecteur de la Compagnie *La Commerciale*, après examen, conclut à un incendie volontaire, les actionnaires s'émurent. Jules Guérin fut arrêté par les soins de M. Mouquin, commissaire de police. Une puissance occulte protégeait déjà Guérin ; 24 heures après il était relâché.

Notons en passant que le rapport est formel, que la Compagnie n'a jamais voulu rembourser, et que Guérin s'est bien gardé, pour cause, de l'attaquer.

VI

Première Faillite

Le 15 octobre 1889 Jules Guérin est une première fois déclaré en faillite, jugement confirmé le 30 novembre 1889, par arrêt de la Cour.

Au cours de « ses opérations » pour le compte de la dite Compagnie, Guérin avait eu un jour à expédier en Galicie à un M. Steinberg, une somme de 5.000 francs.

Par quelle machiavélique combinaison trouva-t-il le secret de se faire rembourser le montant de ce mandat ? C'est ce que ne put établir l'administration des postes qui put prouver cependant que le paiement en avait été régulièrement effectué entre les mains du destinataire et menaçait de déposer une plainte en escroquerie.

Guérin remboursa une faible partie de la somme extorquée, mais ne songea pas à réclamer, pour faciliter ce remboursement, la somme due, prétendait-il, par la *Commerciale* pour l'indemniser de son sinistre.

Ruine de l'Association Magdelin et Augu

Nouvelle condamnation

En 1890, nouvelle Association, cette fois avec M. Magdelin et Augu. Les économies relativement modestes de ces derniers ne firent pas long feu. Ils perdirent 40.000 francs et travaillent aujourd'hui, simples employés tandis que Jules Guérin continue à pérorer contre les Juifs, auteurs de sa ruine... dit-il... voir plus haut la suite.

Peu de temps après, alors qu'il n'avait plus rien à tirer de MM. Magdelin et Augu, il rencontre de nouvelles dupes, MM. Bernhard et Cie qui, mal renseignés sur son compte l'attachent à la Direction d'une exploitation de pétrole créée à son instigation. *Cent mille* francs sont engloutis en l'espace de quelques mois. MM. Bernhard et Cie décident d'arrêter cette exploitation et vendent à Jules Guérin les marchandises qui restaient en stock. Guérin souscrit des billets en paiement de ces marchandises ; il ne les acquitte naturellement pas, MM. Bernhardt sont obligés de poursuivre leur débiteur devant le Tribunal de Commerce (Jules Guérin est familier avec toutes les juridictions) qui, par jugement en date du 11 juillet 1892, le condamna à payer la somme de 8.000 fr. Guérin qui même possédant de l'argent est passé virtuose dans l'art de se rendre insolvable n'a nécessairement jamais payé le montant de cette condamnation.

Nous nous trompons cependant. Depuis qu'il est *journaliste* il a, suivant les procédés employés avec M. Mallet, puis avec M. Emile Verdier, payé MM. Bernhard et Cie, en publiant contre eux des articles diffamatoires.

C'est généralement sa façon de s'acquitter envers ses victimes.

VIII

Ruine de l'Association Roblin

Deuxième faillite

Le 1^{er} Août 1892, M. L. Roblin fonde, avec les frères Jules et Louis Guérin, une Société en nom collectif.

Dans cette Société, comme toujours, Jules Guérin apporte ses « connaissances techniques ».

Nous ne savons quelle valeur M. Louis Roblin et son père qui consentit plus tard à commanditer la Société Guérin, purent attribuer aux dites connaissances, ni à quel chiffre ils les estimèrent. Ils connaissent ce chiffre aujourd'hui ; Jules Guérin leur a mangé 300.000 fr. La Société Guérin frères a été déclarée en faillite le 16 juin 1896.

C'est la deuxième à l'actif ou plutôt au passif de Jules Guérin.

De l'une et de l'autre, il n'a cure. Pour ceux qui s'en informent il a, tout prêt, le refrain connu. Mais essayer de recouvrer sa capacité commerciale, d'obtenir son concordat c'est là le moindre de ses soucis. Sans droits civiques, et ne pouvant légalement apposer sa signature, pas plus au bas

d'un effet de commerce que d'une déclaration de principes, son rôle ne peut se borner qu'à celui qu'il a choisi délibérément : le rôle d'un agitateur et d'un diffamateur.

Ceux qui nous lisent peuvent se rendre compte de la justesse de ses allégations à propos des juifs seuls auteurs, prétend-il, de ce qu'il ose nommer sa ruine.

Il lui faut une somme d'audace peu commune pour mettre sur le dos des sémites non pas la situation qui lui est faite, mais celle qu'il a créée à ses victimes.

IX

Ruine de M. Haranchipy

La dernière d'entre elles et son histoire en deux lignes terminera cet exposé rapide de la vie commerciale de Jules Guérin, c'est M. G. Haranchipy qui, se trouvant en possession d'une somme de 50.000 francs, reliquat d'une succession, eut le malheur de les confier à Guérin pour les faire fructifier.

Six mois après il ne restait plus rien à ce naïf.

Dans cette affaire, Guérin avait déployé tous ses talents : faux en écritures, signatures extorquées à l'aide de promesses mensongères, de menaces et de voies de faits.

De comptabilité nulle trace, le livre de caisse seul avait été tenu, mais il disparut quand le moment fut venu de rendre des comptes.

Une Société nouvelle fut formée sur les ruines de la maison Haranchipy dans laquelle de nouveaux gogos mettront des fonds, car l'aplomb de cet homme est tel qu'il peut impunément, après tous ses méfaits, retrouver de nouvelles dupes.

Le parquet a reçu toutes les plaintes de ces victimes.

X

Guérin patriote

Nous l'avons dit au cours de ce qui précède et nous le répétons : si invraisemblable que puisse paraître une telle odyssee, le récit en est, mot pour mot, de l'exactitude la plus rigoureuse, il n'est pas un fait dont nous ne puissions faire la preuve.

Savez-vous aussi que ce patriote à ton criard, a pendant des années échappé au service militaire, grâce à la complicité d'un sous-officier de recrutement.

Celui-ci, moyennant finances, reculait la date des appels de mois en mois. Quand le truc fut éventé, Guérin partit en Allemagne, précisons : à Manheim, où il se fit inscrire au Consulat de France comme habitant l'étranger ; enfin après de nombreuses plaintes le ministère de la guerre s'inquiéta et Guérin fit ses premiers 28 jours à Compiègne en novembre 95 à l'âge de 35 ans. Ce fait est encore facile à contrôler.

Citons encore, pour mémoire, une plainte en escroquerie

portée par Mme Noël, marchande de reconnaissances du Mont-de-Piété contre Guérin qui avait été son employé.

..

Conclusion

L'homme dont le nom côtoie sur les listes des membres de la *Croisade Française* les noms les plus aristocratiques n'est autre que celui dont nous avons tracé le portrait en pied.

C'est lui que l'on trouve également, dépourvu de tous principes, non pas même anticlérical, mais notoirement athée, affilié à l'œuvre de la *Démocratie Chrétienne*. Quel défi jeté à tout bon sens ?

Il porte aujourd'hui comme hier la tête haute, il est nationaliste et chacun sait ce que cela veut dire. Ceux qui rêvent de tenter un coup de force ont besoin de tels gardes du corps bien qu'ils sachent à quoi s'en tenir sur leur compte.

Certains se souviennent, et cela éclaircit bien des choses, du rôle suspect qu'il joua aux beaux jours du boulangisme et des anarchistes avérés dont il s'entoura plus tard.

Ces promenades intéressées dans des milieux si divers ont eu de bien fâcheux résultats pour ceux qui lui permirent de les coudoyer.

On se souvient aussi d'une feuille qu'il rédigea dans le 19^e arrondissement, le « Réveil Social » et de la campagne

anarchique qu'il y mena. On y trouve notamment l'éloge de Ravachol, à l'instar de Paul Adam, mais avec un peu moins de littérature. L'anarchie était représentée dans cette feuille, non par des apologies directes de la propagande par le fait, — Guérin est trop prudent — mais par un étalage de doctrines la côtoyant de très près et en faisant ressortir la quasi légitimité.

Le matamore était plus à son aise dans ses articles de chantage. Après une campagne des plus violentes contre la famille Lebaudy, et quand il jugea que la poire pouvait être mûre, Guérin fit pressentir le jeune Max Lebaudy et tacha de l'amener par de louches intermédiaires à un marché. Pendant que durèrent les négociations, le ton des articles fut modifié et le jeune prodigue fut averti qu'il pouvait racheter l'iniquité de sa fortune en aidant ceux qui luttèrent pour la justice et... le *Réveil Social*. L'histoire dit que Max ne mordit pas et Guérin reprit sa campagne.

Les trois quarts de son journal furent d'ailleurs toujours remplis d'ineptes accusations et de basses injures. Son bienfaiteur M. Mallet fut trainé dans la boue comme il le fut également dans la *Libre Parole*.

Au bas de ses articles de l'*Anti-Juif*, Guérin écrit aujourd'hui, en gros caractères des : *Vive l'Armée* retentissants.

Le Réveil Social de jadis n'en portait pas autant.

L'armée était peinte dans le dit journal comme le plus ferme appui de la société capitaliste. Les officiers comme des budgétivores, etc.

Il était réservé à notre époque troublée de voir appa-

raître au grand jour un de ces individus suspects pour lesquels l'ombre est le plus habituellement le seul séjour propice.

Celui-ci joint aux mérites que nous avons énumérés l'audace la plus grande qu'il soit donné de rencontrer. Escroc notoire et n'ayant jamais vécu que des dépouilles des gens honnêtes assez naïfs pour lui confier leurs capitaux, il se donne l'allure d'un ami des opprimés et d'un travailleur. Failli suspect, il prétend représenter les commerçants et les ouvriers et lutter pour eux contre la coalition des manieurs d'argent.

On a d'ailleurs remarqué que dans ses entreprises Guérin n'a jamais risqué un centime et que ceux qui y ont perdu leurs capitaux — certains toute leur fortune — ont seuls le droit de récriminer amèrement contre lui. La plupart de ses victimes, les créanciers de ses deux faillites sont des catholiques aux dépens desquels depuis 10 années il a vécu et qu'il ne remboursera jamais.

Nous estimons donc avoir fait notre devoir en démasquant un tel malfaiteur. Nous nous confions à l'opinion publique, le seul tribunal qui juge sans appel pour faire bonne et prompt justice de cet assommeur prudent qui se fait escorter par des bandes recrutées dans des bouges pour ses sinistres besognes ou qui, de préférence, les fait exécuter par des malfaiteurs à sa solde.

Le 15 octobre 1889 déclaré une première fois en faillite, jugement confirmé le 30 novembre 1889.

Le 1^{er} juillet 1892 condamné à 200 francs d'amende pour violences et voies de fait sur la personne du jeune Moreau, fils de M. Mathurin Moreau, maire du 19^e arrondissement.

Le 23 novembre 1893 condamné à 500 francs d'amende pour injures et diffamations envers M. Gruyer actuellement chef de bureau au Ministère de l'intérieur.

16 juin 1896 déclaré une seconde fois en faillite.

Mai 1898, 8 jours de prison à Alger pour voies de fait.



ATS DE SERVICES

de Jules GUÉRIN

5 janvier 1888 condamné à 5,000 francs de dommages par le Tribunal de Commerce de la Seine pour départ précipité, concurrence déloyale et soustraction de documents commerciaux.

15 octobre 1889, déclaré une première fois en faillite, jugement confirmé le 30 novembre 1889.

1^{er} juillet 1892 condamné à 200 francs d'amende pour violences et voies de fait sur la personne du jeune Moreau, fils de M. Mathurin Moreau, maire du 19^e arrondissement.

11 juillet 1892, condamnation par le Tribunal de Commerce à payer 8,000 fr. de dommages-intérêts à M.M. Bernard et Cie.

Le 23 novembre 1893 condamné à 500 francs d'amende pour injures et diffamations envers M. Gruyer actuellement chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.

16 juin 1896 déclaré une seconde fois en faillite.

Mai 1898, 8 jours de prison à Alger pour voies de fait

PARIS. — IMP. TOURNEUX, BOUL. ROCHECHOUART, 52
